Formation pour DPO externe mutualisé et Délégués à la protection des données externalisé

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr	RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ	SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	LE NET EXPERT FORMATIONS	LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES

Depuis 2012, nous accompagnons des établissement dans leur mise en conformité avec la réglementation sur les Données à Caractère Personnel.

Formation RGPD pour DPO externe mutualisé et Délégués à la protection des données externalisé

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Formation pour DPO externe ou Délégué à la ptotection des données externalisé : « J’accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » : 3 jours + 1 jour d’accompagnement personnalisé (C’est le moment ou jamais de vendre des services « RGPD »)

Si votre objectif est avant tout de développer l’activité de mise en conformité avec le RGPD afin de **vendre cette prestation auprès de vos clients**, cette formation est faite sur-mesure pour vous en vous apportant l’ensemble des mesures et des cas qu’il est nécessaire de maîtriser pour que vos clients soient mis sur le chemin de la mise en conformité. Vous êtes une société d’Informatique, un cabinet d’avocat, un cabinet d’expertise comptable, un consultant et souhaitez accompagner vos clients dans leur mise en conformité avec le RGPD, cette formation se passe sur 3 jours en groupe plus une journée supplémentaire en individuel pour superviser la mise en place du RGPD dans votre établissement ou chez un de vos clients (frais liés au déplacement dans cet établissement en sus). Suivez LA formation qui vous apportera la plus grande autonomie dans la mise en conformité de tout notre catalogue.
Consultez les prochaines dates d’animation autour de chez vous ?

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert de justice en informatique **spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel)**, consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J’ai bientôt une expérience d’une dizaine d’années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d’abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il m’est ainsi aisé d’expliquer le coté pragmatique de la démarche de mise en conformité avec le RGPD.
« Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniques mes outils car c’est bien ce que les personnes qui souhaitent s’inscrire à une formation RGPD attendent. »

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (pour faciliter l'organisation)

Vous souhaitez avoir des informations sur :
☐- la formation « Comprendre le RGPD » : 1 jour
☐- la formation « Je veux devenir Délégué à la Protection des Données » 2 jours
☐- la formation « Je mets en conformité mon établissement » 3+1 jours
☐- la formation « Mise en conformité RGPD sur mesure »
☐- un accompagnement personnalisé au RGPD

Vous souhaitez réserver une ou plusieurs place(s) à la formation :

Formation pour TPE/PME : **« Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Formation pour DPO : **« Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Formation pour consultants : **« J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

☐Autre ville ou sujets souhaités en individuel (indiquez ci-dessous)

Votre message avec vos préférences de date ou vos commentaires

Envoyer

Δ

Nos formations s’organisent en groupe. Le lieu de la formation sera facilement accessible à Métro à Paris, facilement accessible en tramway à Lyon et à proximité d’une gare TGV et disposera d’un parking à Marseille. Votre place ne sera réservée qu’à la réception de votre acompte. Si la formation était annulée (nombre de participants insuffisants ou en cas de force majeure), votre acompte sera remboursé en intégralité dans les 5 jours (les chèques seront encaissés à partir du jour de la formation). En cas d’annulation de votre part moins de 48 heures avant la formation, l’acompte pourra ne pas être remboursé car destiné à régler les frais de réservation de salle et d’organisation, eux même non remboursables.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

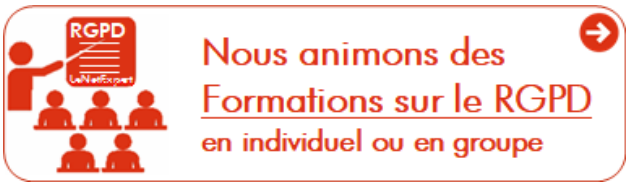

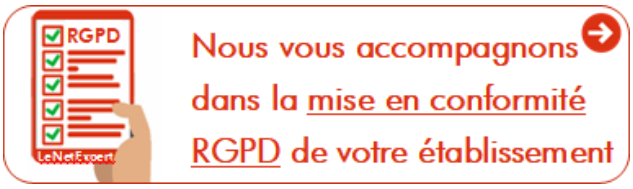

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L’essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d’emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI et *Règlement européen : se préparer en 6 étapes*

Victime d’un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Les cas de piratages informatiques ne se comptent plus depuis bien longtemps. Cependant, si vous vous êtes retrouvés victimes, il est urgent de mettre en pratique des règles de base.

Les 3 axes vers lesquels votre structure devra progresser seront :

• Technique, par une amélioration des mesures de sécurité en place ;

• Juridique, par une présentation, auprès des principaux acteurs de votre structure pour une meilleure acceptation, des principales mesures de mise en conformité avec les règles françaises et européennes relatives à la protection des données personnelles ;

• Humain, par une meilleure prise de conscience des dangers numériques, pour une évolution des comportements vers une utilisation plus responsable des outils numériques.

Face à vos besoins d'accompagnement, nos formateurs ont élaboré un parcours destinés aux équipes de direction de votre structure, à l'équipe informatique et aux utilisateurs susceptibles d'être piégés.

En vous accompagnant sur ces 3 axes et auprès de ces 3 profils, vous pourrez alors comprendre comment les pirates informatiques vous ont piégé, découvrir s'ils pourront encore vous piéger et surtout, le plus important, quelles changements mettre en place pour limiter les risques à l'avenir.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

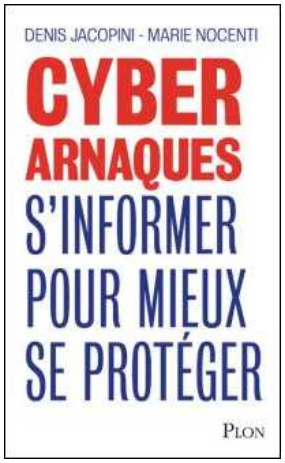

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.
Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?
Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.
Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !
Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Formation en cybercriminalité : Virus, arnaques et

piratages informatiques, Solutions pour nos entreprises

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES | EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr | RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ | SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions | LE NET EXPERT FORMATIONS | LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES

Formation en cybercriminalité : Virus, arnaques et piratages informatiques, Solutions pour nos entreprises

Présentation
Le contexte de l'Internet et l'ampleur du phénomène de la cybercriminalité, nous poussent à modifier nos
comportements au quotidien.
Avons-nous raison d'avoir peur ? De quoi doit-on avoir peur ? Comment se protéger ?
Les réponses évidentes sont techniques, mais il n'en est pas moins vrai que des règles de bonnes pratiques et des
attitudes responsables seront les clés permettant d'enrayer le phénomène….

Objectif
Découvrez les règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables qui sont les clés permettant d'enrayer ce phénomène.

Durée
1 journée
ou conférence de 2 heures.

Public concerné
Chefs d'entreprise, présidents d'associations, élus, décideurs, employés, agents, ….

Moyens pédagogiques
Vidéo projecteur et sonorisation souhaitée selon la taille de la salle.

Animateur
Denis JACOPINI
Expert Judiciaire en Informatique diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale et en Droit de l'Expertise Judiciaire. Spécialisé en Protection des données personnelles et certifié ISO 27005, il a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.
Son métier : Aider les professionnels à se protéger des pirates informatiques, et à se mettre en conformité avec la CNIL et le règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles.
Il intervient dans la France entière et à l'étranger pour former ou sensibiliser les décideurs, informaticiens et utilisateurs sur les techniques utilisées par les Pirates informatiques pour piéger leurs victimes et sur les obligations en matière de protection des données à caractère personnel.
Différentes interventions pour :
– Le **Conseil de l'Europe** ;
– Un **Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique** ;
– Le **Centre d'Etudes des Techniques Financières** et d'Ingénierie d'Aix en Provence ;
– Des **écoles d'avocats** ;
– Des **Compagnies d'Experts Judiciaires** ;
– De nombreux clubs ou associations de chefs d'entreprises dans la **France entière et à l'étranger** ;
– Le **Centre National de la Fonction Publique Territoriale** (CNFPT) pour des élus, des S.G. et des agents publics.
(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – Numéro formateur : 93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles
[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :
Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?
[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Des policiers en formation de lutte contre la cybercriminalité | Le Net Expert Informatique

Des policiers en formation de lutte contre la cybercriminalité

Une session de formation sur la prévention et la lutte contre la cybercriminalité a été lancée dimanche au profit de cadres spécialisés de la Police algérienne à l'Institut national de la police criminelle de Saoula (Alger), indique un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

La session de formation « s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des démarches du directeur général de la sûreté nationale, le général-major Abdelghani Hamel à travers des sessions de formation technique de haut niveau au profit des cadres de la Sûreté nationale dans le domaine de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes », précise la même source.

Cette session de cinq jours, encadrée par des experts de la police iranienne, porte notamment sur l'échange d'expériences en matière de législations internationales et les meilleures pratiques et techniques de la coopération internationale en la matière en vue de renforcer la lutte contre ce type de criminalité ».

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.lexpressiondz.com/linformation_en_continue/222512-lutte-contre-la-cybercriminalite-des-policiers-en-formation.html

---

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES | EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr | RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ | SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions | LE NET EXPERT FORMATIONS | LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES

Depuis 2012, nous accompagnons des établissement dans leur mise en conformité avec la réglementation sur les Données à Caractère Personnel.

	Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

2 SOLUTIONS POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD

1.
Vous faites appel à un expert / formateur qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement (ci-dessous).

2.
Vous apprenez à vous mettre en conformité avec le RGPD en suivant une formation (Consultez notre page « Initiation au RGPD, Formation RGPD pour DPO / Délégué à la Protection des Données et formation RGPD pour SSII, ESN, Avocats et Experts comptables »).

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert de justice en informatique **spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel)**, consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J'ai bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur.

« Mon objectif est de mettre à disposition toute mon expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le RGPD. »

Pour cela, j'ai créé des services sur mesure :

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD) et vous souhaitez vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les mises en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RGPD) selon 3 phases principales :

1. « Analyse du contexte » en vue d'établir la liste des traitements et les mesures correctives à adopter ;
2. « Mise en place de la conformité RGPD » avec amélioration des traitements en vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;
3. « Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution du contexte juridique relatif à la protection des Données à Caractère Personnel et des risques Cyber. Ce suivi a pour principal intérêt de maintenir votre conformité avec le RGPD dans le temps.

Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaitez :

- « Apprendre à faire » (nous vous apprenons pour une totale autonomie) ;
- « Faire » (nous vous apprenons et vous poursuivez le maintien de la mise en conformité tout en ayant la sécurité de nous avoir à vos cotés si vous en exprimez le besoin) ;
- ou « Nous laisser faire » (nous réalisons les démarches de mise en conformité de votre établissement en totale autonomie et vous établissons régulièrement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la CNIL).

contactez-nous avec le formulaire ci-dessous

Pour ceux qui veulent apprendre à faire, nous proposons 3 niveaux de formation

1. Une formation d'une journée pour vous sensibiliser au RGPD : « **Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer** » ;
2. Une formation de deux jours pour les futurs ou actuels DPO : « **Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de non établissement** » ;
3. Une formation sur 4 jours pour les structures qui veulent apprendre à mettre en conformité leurs clients : « **J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD** ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.

Nous vous garantissons une confidentialité extrême sur les informations communiquées. Les personnes habilitées à consulter ces informations sont soumises au secret professionnel.

N'hésitez pas à nous communiquer le plus de détails possibles, ceci nous permettra de mieux connaître vos attentes.

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre Organisme / Société (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (ne sera pas utilisé pour le démarchage)

Vous pouvez nous écrire directement un message dans la zone de texte libre. Néanmoins, si vous souhaitez que nous vous établissions un chiffrage précis, nous aurons besoin des informations ci-dessous.

Afin de mieux comprendre votre demande et vous établir un devis, merci de nous communiquer les informations demandées ci-dessous et cliquez sur le bouton "Envoyer les informations saisies" en bas de cette page pour que nous les recevions. Une réponse vous parviendra rapidement.

MERCI DE DÉTAILLER VOTRE DEMANDE, VOS ATTENTES...

Votre demande, vos attentes... :

VOTRE ACTIVITÉ

Détails sur votre activité :

Êtes-vous soumis au secret professionnel ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Votre activité dépend-elle d'une réglementation ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Si "Oui", laquelle ou lesquelles ?

VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Pouvez-vous nous décrire la composition de votre système informatique. Nous souhaiterions, sous forme d'énumération, connaître les équipements qui ont un quelconque accès à des données à caractère personnel avec pour chacun des appareils TOUS le(s) logiciel(s) utilisé(s) et leur(s) fonction(s).
Exemples :
- 1 serveur WEB avec site Internet pour faire connaître mon activité ;
- 1 ordinateur fixe avec ogiciel de facturation pour facturer mes clients ;
- 2 ordinateurs portables dont :
> 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects + traitement de textes pour la correspondance + logiciel de facturation pour facturer mes clients...
> 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects + logiciel de comptabilité pour faire la comptabilité de la structure ;
- 1 smartphone avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects.

Avez-vous un ou plusieurs sites Internet ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Quel(s) est(sont) ce(s) site(s) Internet ?

Avez-vous des données dans le Cloud ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Quel(s) fournisseur(s) de Cloud(s) utilisez-vous ?

VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Si vous avez déjà établi la liste des traitements de données à caractères personnels, pourriez-vous nous en communiquer la liste (même incomplète) ?

DIMENSIONNEMENT DE VOTRE STRUCTURE

Nombre de salariés de votre structure : 0

Parmi ces salariés, combien utilisent un équipement informatique ? 0

Nombre de services** dans votre structure (exemple : Service commercial, service technique...) : 0

Merci d'énumérer les services** de votre structure :

PRESTATAIRES & SOUS-TRAITANTS

Travaillez-vous avec des sous-traitants ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Merci d'énumérer ces sous-traitants :

Travaillez-vous avec des prestataires qui interviennent dans vos locaux ou dans vos agences ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Merci d'énumérer ces prestataires :

Avec combien de société(s) d'informatique travaillez-vous ? 0

Merci d'énumérer ces sociétés d'informatique en indiquant les produits ou services pour lesquels elles interviennent et eventuellement leur pays :

VOTRE SITUATION VIS-À-VIS DU RGPD

Votre établissement échange t-il des données avec l'étranger ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Si oui, avec quel(s) pays ?

Avez-vous déjà été sensibilisé au RGPD ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Les personnes utilisant un équipement informatique ont-elles déjà été sensibilisées au RGPD ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

Si vous ou vos collaborateurs n'ont pas été sensibilisés au RGPD, souhaitez-vous suivre une formation ? ○Oui ○Non ○Je ne sais pas

VOS LOCAUX

L'analyse des conditions de traitements de données dans votre local professionnel ou vos locaux professionnels fait partie de la démarche de mise en conformité.

Disposez-vous de plusieurs bureaux, agences etc. dépendant juridiquement de votre établissement ? ○Oui ○Non

Si "Oui", combien ? 0

Merci de nous indiquer l'adresse ou les adresses de vos agences (et pays si pas en France) du ou des lieux dans lesquels vous et vos éventuels collaborateurs exercez

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT SOUHAITÉ

Nous pouvons vous accompagner de différentes manières.
A) Nous pouvons vous apprendre à devenir autonome (formation) ;
B) Nous pouvons vous accompagner au début puis vous aider à devenir autonome ensuite (accompagnement, audit + formation) ;
C) Vous pouvez choisir de nous confier la totalité de la démarche de mise en conformité (accompagnement) ;
D) Nous pouvons vous accompagner de manière personnalisée (merci de nous détailler vos attentes).
Quel type d'accompagnement souhaitez-vous de notre part (A/B/C/D + détails) ?

FIN DU QUESTIONNAIRE

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous communiquer des informations complémentaire telles que :
- Nombre d'agences au total (qui dépendent de l'établissement principal = qui n'ont pas leur propre numéro SIRET) ;
- Nombre d'agences au total qui ont pas leur propre numéro SIRET ;
- Nombre d'agences que votre structure a en France ;
- Urgence de votre projet ;
- Toute information complémentaire que vous jugerez utile pour nous permettre de mieux connaître votre projet.

Envoyer les informations saisies

[block id="24086" title="Mentions légales formulaires"]
* = Données à Caractère Personnel
** = Exemple de services : Service commercial, Service technique, Service pédagogique, Service administratif et financier...

A

ou bien, envoyez un e-mail à rgpd[a-ro-ba-se]lenetexpert.fr

Source : Denis JACOPINI

Formation RGPD pour TPE / PME / DPO / Délégué à la Protection des Données et formation RGPD pour SSII, ESN, Avocats, Experts comptables et consultants

---

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

2 SOLUTIONS POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD

1.

Vous apprenez à vous mettre en conformité avec le RGPD en suivant une formation (ci-dessous) ;

2.

Vous faites appel à un expert / formateur qui vous accompagne dans votre mise en conformité avec le RGPD de votre établissement (Consultez notre page « Services d'accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD »).

DÉSIGNATION N° DPO-19845

Nomination de Denis JACOPINI 03 11 11 00011 54 Préfet de la Région Normandie

Datadock Organisme validé et référencé

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert de justice en informatique **spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel)**, consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J'ai bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il m'est ainsi aisé d'expliquer le coté pragmatique de la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniques mes outils car c'est bien ce que les personnes qui souhaitent s'inscrire à une formation RGPD attendent. »

Pour cela, j'ai créé 3 niveaux de formation.

1. Une formation d'une journée pour les indépendants, TPE et les PME « **Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer** ». Cette formation a pour objectif de vous faire découvrir l'essentiel de ce règlement Européen, de vous apprendre les principes du RGPD permettant à la fois de comprendre l'intérêt de la démarche de mise en conformité RGPD et de réaliser les premières actions ;
2. Une formation de deux jours pour les DPO « **Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement** ». Que vous soyez bientôt ou soyez déjà désigné « Délégué à la Protection des Données » ou « DPO », nous vous conseillons cette formation. Cette formation vous permettra de rentrer en profondeur dans le Règlement Européen et vous présentera des éléments concrets afin de mettre en place durablement une mise en conformité avec le RGPD au sein de votre établissement ;
3. Une formation sur 4 jours pour les consultants « **J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD** ». Vous êtes une société d'Informatique, un cabinet d'avocat, un cabinet d'expertise comptable et souhaitez accompagner vos clients dans leur mise en conformité avec le RGPD, cette formation est composée de 2 jours de théorie et 2 jours de pratique dont 1 dans l'établissement de votre choix (le votre ou celui d'un client). Suivez LA formation qui vous apportera la plus grande autonomie avec le RGPD de tout notre catalogue.

et des services sur mesure.

1. Vous souhaitez tout faire -> Nous vous apprendrons à mettre votre établissement en conformité. La plupart du temps, le contenu de ces formations est personnalisé et adapté à vos besoins spécifiques ;
2. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferons l'état des lieux, mettrons en place le registre puis nous vous apprendrons à maintenir la conformité des traitements ;
3. Vous ne souhaitez rien faire -> Nous nous occuperons de tout.

Plus d'information sur nos services d'accompagnement
à la mise en conformité avec le RGPD ici

Formation pour TPE/PME « Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer » : 1 jour
(Découvrez et comprenez la démarche de mise en conformité)

Découvrez l'essentiel du RGPD, apprenez les principes du RGPD permettant à la fois de comprendre l'intérêt de la démarche de mise en conformité RGPD et de réaliser les premières actions.
Consultez les dates de nos prochaines formations
« Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer »

Formation pour DPO « Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement » : 2 jours
(Mettez en place une démarche de mise en conformité RGPD)

Que vous soyez bientôt ou soyez déjà désigné « Délégué à la Protection des Données » ou « DPO », nous vous conseillons cette formation. Cette formation vous permettra de rentrer en profondeur dans le Règlement Européen et vous présentera des éléments concrets afin de mettre en place durablement une mise en conformité avec le RGPD au sein de votre établissement.
Consultez les dates de nos prochaines formations
« Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement »

Formation pour consultants « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » : 3 jours + 1 jour dans votre établissement
(C'est le moment ou jamais de vendre des services autour du RGPD)

Enfin, si votre objectif est avant tout de développer l'activité de mise en conformité avec le RGPD afin de vendre cette prestation auprès de vos clients, cette formation est faite sur-mesure pour vous en vous apportant l'ensemble des mesures et des cas qu'il est nécessaire de maitriser pour que vos clients soient mis sur le chemin de la mise en conformité. Vous êtes une société d'Informatique, un cabinet d'avocat, un cabinet d'expertise comptable, un consultant et souhaitez accompagner vos clients dans leur mise en conformité avec le RGPD, cette formation se passe sur 3 jours en groupe plus une journée supplémentaire en individuel pour superviser la mise en place du RGPD dans votre établissement ou chez un de vos clients (frais liés au déplacement dans cet établissement en sus). Suivez LA formation qui vous apportera la plus grande autonomie dans la mise en conformité de tout notre catalogue.
Consultez les dates de nos prochaines formations
« J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD »

Formation RGPD « Mise en conformité RGPD sur mesure » (pour TPE/PME)
(Pour ceux qui souhaitent une formation ou un accompagnement personnalisé dans la mise en conformité RGPD)

Que ayez bientôt ou déjà désigné « Délégué à la Protection des Données » ou « DPO » dans votre établissement, si vous souhaitez que nous établissions un programme de formation personnalisé dans son contenu ou dans son organisation, nous nous ferons un plaisir d'étudier votre demande et d'élaborer une proposition adaptée à vos besoins.

Accompagnement à la mise en conformité RGPD de mon établissement

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD) et vous souhaitez vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les mises en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RGPD) selon 3 phases principales :

1. « Analyse du contexte » en vue d'établir la liste des traitements et les mesures correctives à adopter ;
2. « Mise en place de la conformité RGPD » avec amélioration des traitements en vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;
3. « Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution du contexte juridique relatif à la protection des Données à Caractère Personnel et des risques Cyber. Ce suivi a pour principal intérêt de maintenir votre conformité avec le RGPD dans le temps.

Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaitez :

- « Apprendre à faire » (nous vous apprenons pour une totale autonomie) ;
- « Faire » ;
- ou « Nous laisser faire ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.

N'hésitez pas à contacter notre équipe.

Intéressé pour assister à une de nos sessions de formation en France, choisissez la ville qui vous intéresse. Vous souhaitiez que nous nous déplacions au sein de votre établissement pour une formation ou pour un accompagnement individuel, indiquez-le dans les commentaires.

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (pour faciliter l'organisation)

Vous souhaitez avoir des informations sur :

☐- la formation « Comprendre le RGPD » : 1 jour
☐- la formation « Je veux devenir Délégué à la Protection des Données » 2 jours
☐- la formation « Je mets en conformité mon établissement » 3+1 jours
☐- la formation « Mise en conformité RGPD sur mesure »
☐- un accompagnement personnalisé au RGPD

Vous souhaitez réserver une ou plusieurs place(s) à la formation :

Formation pour TPE/PME : **« Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Formation pour DPO : **« Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Formation pour consultants : **« J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

☐Autre ville ou sujets souhaités en individuel (indiquez ci-dessous)

Votre message avec vos préférences de date ou vos commentaires

Envoyer

Nos formations s'organisent en groupe. Le lieu de la formation sera facilement accessible à Métro à Paris, facilement accessible en tramway à Lyon et à proximité d'une gare TGV et disposera d'un parking à Marseille. Votre place ne sera réservée qu'à la réception de votre acompte. Si la formation était annulée (nombre de participants insuffisants ou en cas de force majeure), votre acompte sera remboursé en intégralité dans les 5 jours (les chèques seront encaissés à partir du jour de la formation). En cas d'annulation de votre part moins de 48 heures avant la formation, l'acompte pourra ne pas être remboursé car destiné à régler les frais de réservation de salle et d'organisation, eux même non remboursables.

LE FORMATEUR : Denis JACOPINI

Denis JACOPINI est Expert de Justice en informatique spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel). Il est diplômé en Cybercriminalité, e, Droit de l'Expertise Judiciaire et est Certifié en Gestion des Risques des Systèmes d' Information. IL est formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996, il a une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique dans la sécurité informatique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'expliquer le coté pragmatique de la démarche de mise en conformité avec le RGPD à tout public.

« Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniques mes outils car c'est bien ce que les personnes qui souhaitent s'inscrire à une formation RGPD attendent. »

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

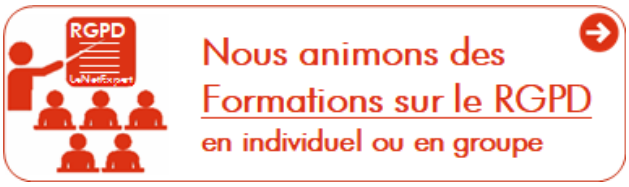

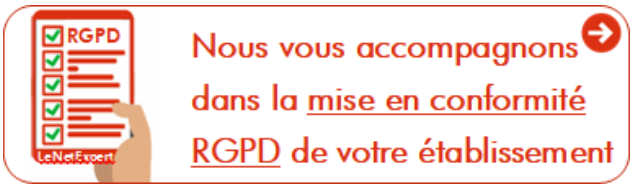

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L’essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d’emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI et *Règlement européen : se préparer en 6 étapes*

Formation informatique cybercriminalité : Virus, arnaques et piratages informatiques, risques et solutions pour nos entreprises | Denis JACOPINI

Formation informatique cybercriminalité : Virus, arnaques et piratages informatiques, risques et solutions pour nos entreprises

Le contexte de l’internet et l’ampleur du phénomène de la cybercriminalité, nous poussent à modifier nos comportements au quotidien.
Les réponses évidentes sont techniques, mais il n’en est pas moins vrai que des règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables seront les clés permettant d’enrayer le phénomène. Par exemple, les données les plus sensibles (fichiers clients, contrats, projets en cours…) peuvent être dérobées par des attaquants informatiques ou récupérées en cas de perte ou vol d’un ordiphone (smartphone), d’une tablette, d’un ordinateur portable.La sécurité informatique est aussi une priorité pour la bonne marche des systèmes industriels (création et fourniture d’électricité, distribution d’eau…). Une attaque informatique sur un système de commande industriel peut causer la perte de contrôle, l’arrêt ou la dégradation des installations.
Ces incidents s’accompagnent souvent de sévères répercussions en termes de sécurité, de pertes économiques et financières et de dégradation de l’image de l’entreprise.
Ces dangers peuvent néanmoins être fortement réduits par un ensemble de bonnes pratiques, peu coûteuses et faciles à mettre en oeuvre dans l’entreprise.

Suivez cette formation :
• si vous êtes chefs d’entreprises, responsables d’agences, président d’associations, que vous soyez indépendant ;
• si vous souhaitez sensibiliser vos salariés, seul maillon faible sur lequel votre service informatique (probablement peu pédagogue) ne peut rien faire ;
• si vous souhaitez mettre en place une charte informatique et vous souhaitez qu’elle soit mieux comprise et mieux acceptée par vos salariés ;
• si vous souhaitez vous mettre en conformité avec la CNIL, cette formation est le premier pas vers une compréhension des risques informatiques.

Plus d’information sur les formations que nous proposons :
https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Escroqueries aux Faux Ordres de Virements Internationaux (FOVI)

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

Escroqueries aux Faux Ordres de Virements Internationaux (FOVI)

La Direction Zonale de la Sécurité Intérieure à Bordeaux vous informe d'une évolution dans le mode opératoire pour les Faux Ordres de Virements Internationaux (FOVI).

Les escroqueries aux Faux Ordres de Virements Internationaux ont représenté un préjudice estimé à 550 millions d'euros depuis leur apparition début 2010. A ce jour, trois modes opératoires existent : le **faux président, la prise à distance du poste de travail et le changement de relevé d'identité bancaire (RIB).**

Depuis septembre 2016, il a été observé un changement du mode opératoire relatif au changement de RIB.

Pour rappel, ce mode opératoire est utilisé dans le cadre du paiement d'un loyer ou d'une facture en instance dans la société ciblée. Dans ces deux cas, un individu se présente comme un responsable du fournisseur et contacte par téléphone, puis par mail, le service comptabilité de l'entreprise ciblée en l'informant d'un changement de domiciliation bancaire.
Afin de rassurer l'entreprise ciblée et de transmettre les nouvelles coordonnées bancaires, **les escrocs utilisent désormais le site Internet LA POSTE pour créer un compte leur permettant d'utiliser le service payant de la lettre recommandée en ligne**. Créé sous une fausse identité, ce compte leur permet de régler des envois postaux et ainsi de faire parvenir à l'entreprise ciblée un courrier matérialisé, distribué par LA POSTE et remis en main propre au destinataire, contenant les coordonnées bancaires gérées par les escrocs.
Face à cette nouvelle menace, une vigilance accrue est de mise. Nous vous encourageons à diffuser ce message auprès des personnes concernées de votre société.

Flash Ingérence n°22 (mars 2016) relatif aux Faux Ordres de Virements Internationaux (FOVI)

…[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?
[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Original de l’article mis en page : Alerte #Cybersécurité : Escroquerie aux Faux Ordres de Virements Internationaux (FOVI) | Pôle Numérique CCI Bordeaux Gironde

---

Est-ce utile de former les salariés à la sécurité informatique ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

L’avènement du big data et de la mobilité modifient en profondeur l’utilisation des outils informatiques. Le chef d’entreprise doit donc adapter ses méthodes de management, pour éviter les débordements.

Le bon usage des outils est aujourd’hui un sujet de grande importance au sein des entreprises. Si bien que les dirigeants doivent adapter leurs techniques managériales.

Une simple clé USB branchée sur son ordinateur de bureau ou une pièce jointe malveillante ouverte sans précaution peuvent s’avérer catastrophiques pour les entreprises. Au travail, l’usage des outils informatiques doit être encadré. Au dirigeant de prendre ses responsabilités et d’expliquer à ses employés que l’on n’utilise pas un ordinateur au travail comme on le ferait à la maison. Une règle primordiale pour s’assurer du bon fonctionnement et de la sécurité des données de l’entreprise.

Responsabiliser les employés

« Au-delà de la formation des salariés, je préfère la notion de responsabilisation, nuance Philippe Soullier, dirigeant chez Valtus. Il y a un degré de confiance à donner. Chez nous par exemple, je ne vois aucun souci à ce qu’un employé consulte son mail personnel ou son compte Facebook. C’est un fait, nous sommes dans une époque où se développe une certaine confusion entre le temps de travail et la vie personnelle. Mais à partir du moment où le travail est correctement effectué, je n’y vois pas d’inconvénient. »

Les salariés disposent d’un certain degré de liberté, mais des limites sont fixées. « Sur la navigation, nous fermons évidemment l’accès à certains sites internet. Nos services informatiques bloquent par exemple la consultation des sites à caractère pornographique ». Outre cet exemple évident, la confiance joue à plein. « Nous disons aux salariés: ‘c’est votre outil de travail, prenez-en soin !' », assure Philippe Soullier. Une stratégie managériale confortée par le fait que les salariés ne sortent pas de l’école: « Ils ne sont pas forcément technophiles et prennent moins de risques avec leurs outils professionnels que la ‘génération Facebook' », admet Philippe Soullier.

Inciter à la prudence

Du côté de l’Anssi, l’Agence nationale de sécurité informatique, on aimerait voir se développer des « chartes de bonne conduite » dans les petites structures. « Ce travail commence par le haut de la chaîne. Les dirigeants doivent se montrer eux-mêmes irréprochables, sinon le message ne passe pas. Un dirigeant doit accepter de s’entendre dire non par un administrateur, précise Vincent Strubel, sous-directeur expertise au sein de l’agence. Il faut rester simple, pragmatique. On explique par exemple que l’on ne doit pas importer sa musique ou ses photos sur l’ordinateur de travail, que l’on ne réutilise pas constamment les mêmes mots de passe et qu’il ne faut surtout pas cliquer sur un lien quelque peu douteux. » Attention aussi aux connexions wifi dans les cafés lorsque la mobilité est de mise dans l’entreprise. « Il faut faire preuve de prudence dans toutes les situations », insiste-t-il.

La question du bon usage des outils informatiques est intimement liée aux enjeux de sécurité. Toujours chez Valtus: « Nos employés travaillent avec des entreprises. Ils reviennent chez nous en possession de données potentiellement sensibles. Ils doivent absolument comprendre que ce n’est pas parce que l’on peut en discuter au bureau que nos échanges ont un caractère public », raconte Philippe Soullier.

L’utilisation des adresses e-mail personnelles, le contenu même des messages doivent donc être maniés avec vigilance. Une précaution appuyée par Jan Villeminot, employé au service informatique de l’entreprise Intersec: « Les pirates informatiques savent parfaitement que la première faille d’une entreprise, c’est l’humain ».

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : http://www.lexpress.fr/high-tech/securite-informatique-dirigeants-formez-vos-salaries_1660968.html

---

La cybercriminalité, un vrai risque pour les administrations | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES | EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr | RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ | SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions | LE NET EXPERT FORMATIONS | LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES

La cybercriminalité, un vrai risque pour les administrations

Alors que le numérique fait désormais partie intégrante de nos vies personnelles et professionnelles, la sécurité est trop rarement prise en compte dans nos usages.
Les nouvelles technologies, omniprésentes, sont pourtant porteuses de nouveaux risques pesant lourdement sur les collectivités.

Par exemple, les données les plus sensibles (fichiers administrés ou membres, contrats, projets en cours…) peuvent être dérobées par des attaquants informatiques ou récupérées en cas de perte ou vol d'un ordiphone (smartphone), d'une tablette, d'un ordinateur portable…
La sécurité informatique est aussi une priorité pour la bonne marche des systèmes informatiques. Une attaque informatique sur un système peut causer la perte de contrôle, l'arrêt ou la dégradation des installations.
Ces incidents s'accompagnent souvent de sévères répercussions en termes de sécurité, de pertes économiques et financières et de dégradation se service et de l'image de la victime.
Ces dangers peuvent néanmoins être fortement réduits par un ensemble de bonnes pratiques, peu coûteuses et faciles à mettre en oeuvre dans votre collectivité.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l’été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d’usurpation d’identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d’après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Denis JACOPINI